

Communiqué de presse



Une toute nouvelle activité vient de voir le jour en région Provence-Alpes Côte d'Azur : Neowork, une entreprise de travail à temps partagé (ETTP) ! Selon un principe novateur, Neowork offre aux PME - PMI - TPE la possibilité d'intégrer de façon pérenne du personnel qualifié à temps partiel tout en assurant au collaborateur un emploi sécurisé dans le cadre d'un CDI. Neowork agit dans la France entière pour répondre aux besoins réels des entreprises.

L'entreprise de travail à temps partagé (ETTP) Neowork met à disposition de ses clients du personnel qualifié à temps partiel. L'entreprise cliente intègre ainsi les compétences opérationnelles d'un collaborateur qualifié et expérimenté recruté par Neowork. Le collaborateur est employé en CDI par Neowork. Il partage son temps de travail entre plusieurs entreprises et son expérience s'enrichit à chacune de ses missions.

Une toute nouvelle manière de travailler : Neowork est une réponse évidente aux problèmes de ressources humaines pour garantir le développement d'une entreprise sur le long terme car :

- Aujourd'hui, les entreprises sont à la recherche de qualifications de plus en plus pointues pour assurer leur compétitivité ;
- Dans un tissu économique de PME / PMI performantes où souvent le manque de moyens financiers et le manque de visibilité sont des freins considérables au recrutement, l'ETTP offre une réelle solution d'embauche avec la mise à disposition du personnel compétent à temps partiel (de 1 à 4 jours par semaine) ;
- Avec un taux de chômage national supérieur à 10%, l'ETTP apporte une véritable solution aux demandeurs d'emploi qui mettent à profit leurs compétences pour plusieurs entreprises de manière régulière ;
- 63% des entreprises françaises ont recours à des sous-traitants: secrétariat, comptabilité, gestion, informatique... En internalisant les compétences, l'ETTP permet à l'entreprise cliente de conserver les règles de confidentialité internes de son activité, de minimiser ses coûts et de booster le marché de l'emploi.

Un contexte national favorable à l'ETTP : Aujourd'hui 1,2 million de personnes est employé à temps partagé en France (chiffre Eurostat). Dans un contexte économique difficile, le travail à temps partagé offre une réponse concrète au marché de l'emploi. De plus en plus d'organisations interprofessionnelles cautionnent et proposent cette solution novatrice à leurs adhérents.

Un duo féminin à la tête de Neowork : Créé le 19 avril 2012, Neowork s'est installée à Avignon et propose la mise à disposition de personnel qualifié dans les domaines de la comptabilité, de la finance, de l'informatique, du marketing et de la communication, de la qualité, des ressources humaines, du secrétariat, dans le domaine commercial, etc. D'ici la fin de l'année, la société embauchera 10 salariés en CDI, partagés à temps partiel par une vingtaine d'entreprises. Neowork est née du désir de deux associées de trouver des réponses novatrices aux problématiques actuelles du marché de l'emploi et des solutions concrètes pour permettre aux entreprises de se développer sereinement et en toute confiance sur le long terme.

Marie-Laure Baron, Co-fondatrice Présidente de Neowork

Juriste de formation, après avoir été DRH de grands groupes, elle a d'abord fondé le cabinet Paie et Personnel en 1996 puis RH Performances en 2002. Consultante et formatrice, elle intervient dans les champs du droit du travail, du management des RH, des IRP, de la sécurité et de la GPEC. Membre de l'ANDRH, de l'UPV, de Paca Entreprendre, elle mobilise ses réseaux et partage ses 15 années d'expériences de terrain pour former, conseiller et s'investir dans de nouveaux développements. *« Compétences, performance, et pérennité sont les garanties aujourd'hui offertes par le travail à temps partagé pour un développement optimisé des entreprises ».*

Emmanuelle DEGRIMA, chargée de développement

Communicante de formation, elle a fait ses armes dans le secteur de l'événementiel d'entreprise au contact d'entreprises régionales. Elle connaît bien les problématiques liées au développement économique des PME.

« Bien souvent la problématique du recrutement se pose en prévision du développement de l'activité, sans savoir si ce dernier permettra une croissance constante et pérenne. Le recrutement à temps plein n'est pas une solution facile et sans risque pour une petite entreprise. De même, recruter à temps partiel est compliqué lorsque le salarié n'est pas fidélisé et sécurisé dans son emploi. Le travail à temps partagé répond de manière pertinente à cette double problématique. Plus encore, elle permet aux jeunes générations de s'enrichir par des expériences et des activités diversifiés et aux seniors de rester sur le marché de l'emploi. Enfin, une manière de travailler autrement ! »

Contact presse : Emmanuelle DEGRIMA – Tel. : 06 8 40 29 13 - e.degrima@neowork-rh.com